



CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 23 Mai 2014  
-----

**PROCES-VERBAL**

**Étaient présents :**

M. Djoudé MERABET, Maire, Mme Françoise GUILLOTIN, M. Didier GUILLAUD, M<sup>me</sup> Caroline TOUTAIN, M. Bernard GIRARD, M<sup>me</sup> Valérie AUVRAY, M. Joël COULOMBEL, M. Gilbert MEYER, M<sup>me</sup> Magali ADAM, M. Abdoulaye SALL, Adjoint, M. Kamel LAHSINAT, M<sup>me</sup> Annick LAICHOIR, M<sup>me</sup> Sylvia CALMES-BRUNET, M. Thomas CAILLOT, M<sup>me</sup> Agnès LANNES, M. Robert DUGARD, M<sup>me</sup> Claire YOUINOU, M<sup>me</sup> Joëlle DOUBET, M<sup>me</sup> Annie DUHAMEL, M<sup>me</sup> Béatrice LEFEL, M<sup>me</sup> Isabelle TEURQUETY, M. Frédéric MAILLET, M<sup>me</sup> Sandra HANCHARD, M. Pierre WEINMANN, M. Clément DOLPHENS, M<sup>me</sup> Micheline CARRE, M. Jean-Christophe PERRIN, M. Nicolas BAY, M<sup>me</sup> Isabelle GILBERT, M. Nicolas GOURY, M<sup>me</sup> Gwénaëlle LELARGUE, Conseillers Municipaux.

**Étaient excusés (avec pouvoir) :**

M. David CAMPSEVEUX, M. Mehdi KAIM.

□□□

**1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2014**

Le procès verbal de la séance du 18 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

□□□

## **2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Thomas CAILLOT est désigné en qualité de Secrétaire de Séance, à l'unanimité.

□□□

## **3 – COMMUNICATIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITE**

Les associations suivantes remercient la Municipalité pour la subvention accordée au titre de l'année 2014 :

- L'Association des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Haute-Normandie,
- L'Union Locale Consommation, Logement et Cadre de Vie aggro d'Elbeuf et Rouen Sud,
- Les Restaurants du Cœur de la région Rouennaise,
- L'Association Française des Sclérosés en Plaques,
- La Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports de Seine-Maritime, Cercle de l'agglomération elbeuvienne,
- La Fédération Nationale des Combattants Volontaires, section d'Elbeuf.

□□□

## **4 – COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée :

### **Lors de la séance du 24 mai 2012 - Mandat précédent**

#### **✓ MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PENICHE**

L'article 4 de la décision de constitution de la régie est modifié comme suit :

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- Espèces
- Chèque bancaire
- Pass Culture 76.

### **Lors de la séance du 28 mars 2014 - Nouveau mandat**

#### **✓ LOCATION CASE COMMERCIALE– SARL CHLEA - 23 RUE DE LA REPUBLIQUE**

Est autorisée la signature d'un bail commercial consenti à la SARL CHLEA, pour le local situé 23 rue de la République, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. Le montant du loyer trimestriel s'élève à 2 413,20 € TTC.

✓ **REVISION DE LOYER**

Le loyer du logement situé 15 rue des Traités consenti à Madame Ericka CYPRIEN est modifié à compter du 15 avril 2014.

Le montant du nouveau loyer mensuel s'élève à 377,25€ (ancien loyer 375€).

✓ **TARIFS MUNICIPAUX 2013/2014 – CLASSES DE DECOUVERTE**

A l'instar des années précédentes, il est proposé d'organiser, conjointement avec les enseignants volontaires, des séjours de classes de découvertes, et d'en fixer le coût par enfant.

Deux classes de CM1 et CM2 de l'école Molière, séjour à Paris du 16 au 18 juin 2014

	coût du séjour/enfant	230,10 €
	quotient	
A	de 0 à 260 €.....	27,60 €
B	261 € à 388 €.....	41,40 €
C	389 € à 519 €.....	55,20 €
D	520 € à 648 €.....	69,05 €
E	649 € à 777 €.....	92,05 €
F	au dessus de 778 €.....	115,05 €
Ext	Extérieur.....	138,05 €

Une classe de moyenne et grande section maternelle de l'école Daudet, séjour à Gouville sur Mer du 9 au 13 juin 2014

	coût du séjour/enfant	309,05 €
	quotient	
A	de 0 à 260 €.....	37,10 €
B	261 € à 388 €.....	55,65 €
C	389 € à 519 €.....	74,15 €
D	520 € à 648 €.....	92,70 €
E	649 € à 777 €.....	123,60 €
F	au dessus de 778 €.....	154,50 €
Ext	Extérieur.....	185,40 €

Trois classes de CM1/CM2, CM2 et CLIS de l'école Michelet, séjour au Futuroscope du 24 au 26 juin 2014

	coût du séjour/enfant	211,10 €
	quotient	
A	de 0 à 260 €.....	25,35 €
B	261 € à 388 €.....	38,00 €
C	389 € à 519 €.....	50,65 €
D	520 € à 648 €.....	63,35 €
E	649 € à 777 €.....	84,45 €
F	au dessus de 778 €.....	105,55 €
Ext	Extérieur.....	126,65 €

## **5A – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2013 du Budget Principal.

### *Rapport*

---

Monsieur le Maire commente un diaporama exposant les évolutions de quelques chiffres et ratios.

Les ratios de la strate présentés dans ce diaporama sont issus des données fournies par le Ministère des Finances pour les communes de 10 à 20 000 habitants.

En ce qui concerne le ratio dépenses réelles de fonctionnement, par habitant, Monsieur le Maire précise qu'il est inférieur à la moyenne de 136 €, et s'élève à 1026 € contre 1162 € pour la moyenne nationale. Ce montant est principalement dû à la maîtrise des frais de personnel, à la mise en concurrence systématique des achats par les services. La progression de ce ratio est donc contenue malgré l'envolée des prix de l'énergie depuis 2011.

Monsieur le Maire remercie les services pour la gestion rigoureuse de ces dépenses contenues et inférieures à la moyenne nationale.

Les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, sont inférieures de près de 3 points à la moyenne nationale, 56 % pour la moyenne nationale contre 53,20 % pour la Ville. Cette courbe baisse de manière continue depuis 2010, avec une stabilisation depuis 2013 due à la hausse des charges sociales, représentant près de 170 000 € supplémentaires, d'une part, à la volonté politique de recruter des contrats d'avenirs, au nombre de 5, d'autre part, et enfin à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de 2013, et au recrutement d'une ATSEM pour la mise en place d'une classe expérimentale à l'école Daudet pour les enfants âgés de moins de 2 ans.

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement par habitant, la Ville bénéficie d'une Dotation de Solidarité Communautaire importante, grâce à la création de la CREA. Le montant s'élève à 1267 € par habitant pour la Ville, contre 1239 € pour la moyenne nationale.

Le ratio produit d'imposition par habitant permet de se situer au niveau fiscal par rapport aux communes de même taille. Ce ratio est très inférieur à celui de la moyenne nationale, 359 € pour la Ville contre 487 € au niveau national, soit une différence de 137 € par habitant.

Pour mémoire, les taux communaux des impôts directs n'ont pas augmenté depuis 2000, et en outre, la ville a mis en place depuis plusieurs années une politique d'abattements très favorable aux ménages Elbeuviens. En 2013, le montant de ces abattements alloués sur la Taxe d'Habitation avoisinait 1,2 millions €.

La pression fiscale à Elbeuf est donc largement contenue, mais permet néanmoins de réaliser les projets d'investissement au bénéfice des Elbeuviennes et des Elbeuviens.

Le ratio des dépenses d'équipement par habitant représente l'effort en matière d'équipements consenti par la Ville. Il est très variable d'une année à l'autre car il dépend des projets et de leur avancement. Au cours d'une mandature, l'évolution de ce ratio illustre le phasage des projets. Lors des années d'études de faisabilité et de recherches de partenaires financiers, le ratio baisse, puis augmente lors du démarrage des travaux.

L'année 2011 correspond aux études, appels d'offres pour les projets de l'ANRU, et, à partir de 2012, on constate le démarrage des travaux.

L'encours de la dette s'élève à 11,5 millions €, soit 656 € par habitant contre une moyenne nationale de 955 €.

Pour mesurer l'endettement d'une ville, il convient d'ajouter le coût de la dette, soit les intérêts, qui s'élèvent à Elbeuf à 15 € par habitant quand la moyenne de la strate est de 36 €.

Pour compléter ce ratio, la capacité de désendettement fournit une vision de la pression fiscale et notre capacité à gérer les deniers publics. La capacité de désendettement de la ville se situe autour de 2 ans ½ depuis plusieurs années, quand la moyenne des communes est comprise entre 5 et 7 ans.

Monsieur le Maire souligne que ce ratio est encourageant, et remercie l'ensemble des services qui concourt à une bonne gestion de ce budget communal.

Monsieur BAY prend la parole ; il ne tient pas à discuter ce Compte administratif 2013 pour lequel les élus de la liste Elbeuf Bleu Marine n'étaient pas encore présents à l'assemblée communale lors de l'adoption du Budget Primitif 2013, mais félicite l'équipe municipale de maintenir la dette à un niveau raisonnable.

Cependant, il considère que les taux des impôts locaux sont très élevés, beaucoup plus que dans les communes de même strate démographique. A son sens, Monsieur le Maire a fait une présentation erronée des produits d'imposition, en effet plus faibles que la moyenne, mais uniquement parce que le potentiel de la Ville est plus faible.

Par ailleurs, Monsieur BAY souligne le mauvais ratio de la Ville entre les dépenses de Fonctionnement et les dépenses d'Investissement puisqu'il y a près de 20 millions de dépenses de fonctionnement, soit 17,8%, et seulement 9,8 millions en investissement. 67% du budget de la commune sont donc consacrés aux dépenses de fonctionnement au détriment des investissements, et cette situation est aggravée par le fait que les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont beaucoup plus importants que les restes à réaliser en recettes de fonctionnement, comme on peut le voir sur le report de l'exercice précédent.

S'agissant des subventions aux associations, Monsieur BAY précise que nombre d'entre elles n'appellent pas de commentaires particuliers, les associations concernées participant utilement à la vie de la commune, notamment dans le secteur social. Mais un certain nombre de subventions sont versées à des organismes politisés qui ne répondent en aucune façon à l'intérêt municipal, et certainement pas à l'intérêt général.

Monsieur BAY cite, à titre d'exemple, la mise à disposition gratuite de locaux pour des organisations comme SOS Racisme ou France Palestine. Il ne voit pas où est l'intérêt municipal. Il en est de même pour la Ligue des Droits de l'Homme, dont on sait que c'est une organisation politisée à gauche, sinon d'extrême gauche, ainsi que des structures syndicales comme la CFDT et CGT, qui bénéficient également de subventions municipales.

A ce sujet, Monsieur BAY précise que le versement de subventions aux syndicats est très encadré puisqu'elles ne doivent, s'agissant d'une municipalité, bénéficier qu'à des syndicats des agents municipaux. Or, la présentation comptable fait état d'une subvention à l'Union Locale CGT. Il ne s'agit donc pas d'un syndicat spécifique des agents municipaux. Monsieur BAY souhaite avoir un éclaircissement sur ce point, qu'il estime à la limite de la légalité.

Monsieur BAY conclut son intervention en déclarant que les Élus de la liste Elbeuf Bleu Marine voteront donc contre le Compte Administratif 2013 du Budget Principal, et s'abstiendront sur les autres Comptes Administratifs des budgets annexes qui n'appellent pas de remarques particulières.

Monsieur le Maire reconnaît bien les remarques de Monsieur BAY sur les subventions aux associations, similaires en tous points à celles des nouveaux Maires du Front National. A Elbeuf est revendiquée la vitalité associative, les Élus de la majorité l'assumant comme un choix politique, et comme un choix à destination de la population elbeuvienne, et de toute la population elbeuvienne. Monsieur le Maire demande à Monsieur BAY de vérifier les informations qu'il communique sur les associations citées.

Concernant les syndicats, Monsieur le Maire précise que ces associations sont subventionnées depuis de nombreuses années, auparavant par la CREA, puis par la Ville suite au transfert de compétence. Il appelle Monsieur BAY à démontrer que ces versements sont illégaux.

Au sujet de la fiscalité, Monsieur le Maire reconnaît un autre cheval de bataille du Front National. Dire que ces taux d'imposition sont très élevés est un mensonge. Monsieur le Maire souligne que Monsieur BAY évite soigneusement d'évoquer la politique d'abattement menée par la Municipalité, qui est juste, raisonnée et raisonnable.

Enfin, sur l'investissement, Monsieur le Maire précise qu'Elbeuf est une ville très bien équipée, en écoles publiques, en gymnases, et diverses autres structures. Les Élus majoritaires l'assument entièrement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUILLAUD (annexe 1).

Monsieur BAY souhaite intervenir de nouveau sur la fiscalité, et estime que Monsieur le Maire aurait dû présenter le taux de la fiscalité locale par rapport aux communes de même strate démographique, ce qui aurait été un exercice d'honnêteté intellectuelle.

Monsieur BAY ajoute qu'il ne conteste pas de nombreuses subventions versées aux associations, et souligne que de nombreuses associations bénéficient de subventions municipales extrêmement modestes, 100€, 150€, 200€, selon la liste en annexe à la délibération, subventions moins importantes que pour d'autres structures. Monsieur BAY cite les associations qui ne lui paraissent pas participer directement à l'intérêt municipal, et déclare que les élus de la majorité ont des orientations et des choix politiques qui conduisent à porter un intérêt aux activités de ces associations. Les élus de la minorité, quant à eux, émettent des réserves car ils considèrent que ces associations sont politisées et leur objet ne porte pas sur l'intérêt municipal.

Monsieur BAY demande à Monsieur le Maire de lui expliquer succinctement en quoi l'activité de l'association France-Palestine participe directement de l'intérêt de la commune d'Elbeuf et de ses habitants.

Monsieur le Maire, à son tour, demande à Monsieur BAY de lui expliquer en quoi l'association elbeuvienne La Ligue des Droits de l'Homme, qu'apparemment il méconnaît, dont il ne connaît pas l'action, dont il ne connaît pas les dirigeants, constitue un frein au vote des Élus de la liste Elbeuf Bleu Marine.

Monsieur le Maire croit savoir que, arrivés en tête dans des communes, aux dernières élections municipales, certains élus du Front National, ont pris pour première décision de priver les associations d'un local, et plus particulièrement la Ligue des Droits de l'Homme. Il demande à Monsieur BAY de justifier que, parmi les trois associations visées, la Ligue des Droits de l'Homme soit ainsi citée, si ce n'est pour prendre une position dogmatique et idéologique.

Monsieur BAY en retour précise que la première décision prise par la municipalité d'Hénin-Beaumont a été de baisser de 10% la taxe d'habitation et de 5% la taxe foncière. Il invite Monsieur le Maire à s'en inspirer.

Pour Monsieur BAY, la question n'est pas de savoir s'il connaît personnellement tel ou tel représentant d'association, il en connaît certains, d'autres non. Selon Monsieur BAY, la Ligue des Droits de l'Homme intervient régulièrement dans les débats politiques, les élus de son groupe l'ayant constaté dans leur activité politique et électorale, comme l'a également fait la CGT, qui sort totalement de ses prérogatives syndicales en intervenant dans le champ politique, en faisant des argumentaires contre le Front National, notamment pendant les élections. Monsieur BAY ne lui conteste pas ce droit, chacun devant pouvoir intervenir dans le débat politique. Mais dans ce cas, ces associations ne doivent pas bénéficier de subventions municipales, il s'agit d'une question de cohérence. L'argent public prélevé par la force, puisque on est obligé de payer ses impôts, doit être utilisé sans esprit partisan, sectaire ou politisé. Selon Monsieur BAY, il s'agit d'une règle élémentaire qui doit s'appliquer à tous, comme une municipalité du Front National ne subventionnera jamais une association proche du Front National. Monsieur BAY invite la Municipalité à appliquer ce même principe.

Monsieur le Maire souhaite recentrer le débat, mais précise qu'à Elbeuf, il n'a pas le souvenir que dans l'exercice politique pratiqué entre lui-même et Monsieur BAY, la Ligue des Droits de l'Homme soit intervenue à aucun moment. Monsieur le Maire estime que Monsieur BAY leur fait un faux procès, mais l'occasion d'en discuter se présentera.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que : « ...Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président... », Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Kamel LAHSINAT pour présider ce point de l'ordre du jour.

La proposition de Monsieur le Maire, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, et Monsieur LAHSINAT prend la présidence de l'Assemblée.

Monsieur le Maire ne peut participer au vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Monsieur LAHSINAT invite le Conseil Municipal à procéder au vote du Compte Administratif 2013 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013 du Budget principal de Monsieur le Maire par **26 voix pour** (élus du groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble »), **6 voix contre** (élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine »).



### **5B – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2013 du Budget annexe Transport Municipal.

#### *Rapport*

---

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que : « ...Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président... », Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Kamel LAHSINAT pour présider ce point de l'ordre du jour.

La proposition de Monsieur le Maire, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, et Monsieur LAHSINAT prend la présidence de l'Assemblée.

Monsieur le Maire ne peut participer au vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Monsieur LAHSINAT invite le Conseil Municipal à procéder au vote du Compte Administratif 2013 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013 – Budget Annexe Transport Municipal de Monsieur le Maire par **26 voix pour** (élus du groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble »), et **6 abstentions** (élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

## **5C – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE SERVICE FUNERAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2013 du Budget annexe Service Funéraire.

### *Rapport*

---

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que : « ...Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président... », Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Kamel LAHSINAT pour présider ce point de l'ordre du jour.

La proposition de Monsieur le Maire, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, et Monsieur LAHSINAT prend la présidence de l'Assemblée.

Monsieur le Maire ne peut participer au vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Monsieur LAHSINAT invite le Conseil Municipal à procéder au vote du Compte Administratif 2013 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013 – Budget Annexe Service Funéraire de Monsieur le Maire par **26 voix pour** (élus du groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble »), et **6 abstentions** (élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

## **5D – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE PROGRAMME DE REUSSITE ÉDUCATIVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2013 du Budget annexe Programme de Réussite Éducative.

### *Rapport*

---

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que : « ...Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président... », Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Kamel LAHSINAT pour présider ce point de l'ordre du jour.

La proposition de Monsieur le Maire, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, et Monsieur LAHSINAT prend la présidence de l'Assemblée.

Monsieur le Maire ne peut participer au vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Monsieur LAHSINAT invite le Conseil Municipal à procéder au vote du Compte Administratif 2013 du Budget annexe de Réussite Éducative.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013 – Budget Annexe de Réussite Éducative de Monsieur le Maire **par 26 voix pour** (élus du groupe « Elbeuf l’Avenir Ensemble »), **et 6 abstentions** (élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

### **5E – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE OPERATIONS FONCIERES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2013 du Budget annexe Opérations Foncières.

#### *Rapport*

---

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que : « ...Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président... », Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Kamel LAHSINAT pour présider ce point de l'ordre du jour.

La proposition de Monsieur le Maire, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, et Monsieur LAHSINAT prend la présidence de l'Assemblée.

Monsieur le Maire ne peut participer au vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Monsieur LAHSINAT invite le Conseil Municipal à procéder au vote du Compte Administratif 2013 Budget annexe Opérations Foncières.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013 – Budget Annexe Opérations Foncières de Monsieur le Maire **par 26 voix pour** (élus du groupe « Elbeuf l’Avenir Ensemble »), **et 6 abstentions** (élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

□□□

## **6A – COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 du Budget Ville.

*Rapport*

---

Monsieur BAY précise que les Élus de la liste Elbeuf Bleu Marine ne formuleront aucune réserve quant au travail réalisé par le Receveur, Trésorier Payeur, et voteront pour l'ensemble des Comptes de Gestion.

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

□□□

## **6B – COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 du Budget annexe Transport Municipal.

*Rapport*

---

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Annexe Transport dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

□□□

## **6C – COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET ANNEXE SERVICE FUNERAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 du Budget annexe Service Funéraire.

*Rapport*

---

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Annexe Service Funéraire dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

□□□

## **6D – COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET ANNEXE PROGRAMME DE REUSSITE ÉDUCATIVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 du Budget annexe Programme de Réussite Éducative.

*Rapport*

---

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Annexe Programme Réussite Éducative dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

□□□

## **6E – COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET ANNEXE OPERATIONS FONCIERES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2013 du Budget annexe Opérations Foncières.

*Rapport*

---

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Annexe Opérations Foncières dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

□□□

## **7A – AFFECTATION DE RESULTAT 2013 – BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation de résultat 2013 pour le Budget Ville.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

## **7B – AFFECTATION DE RESULTAT 2013 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation de résultat 2013 pour le Budget annexe Transport Municipal.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

**7C – AFFECTATION DE RESULTAT 2013 – BUDGET ANNEXE SERVICE FUNERAIRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation de résultat 2013 pour le Budget annexe Service Funéraire.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**7D – AFFECTATION DE RESULTAT 2013 – BUDGET ANNEXE PROGRAMME DE REUSSITE ÉDUCATIVE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation de résultat 2013 pour le Budget annexe Programme de Réussite Éducative.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**7E – AFFECTATION DE RESULTAT 2013 – BUDGET ANNEXE OPERATIONS FONCIERES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation de résultat 2013 pour le Budget annexe Opérations Foncières.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**8 – PROJET DE RENOVATION URBAINE – CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE – APPROBATION DE L'AVENANT DE SORTIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame GUILLOTIN présente au Conseil Municipal l'avenant de sortie à la convention partenariale avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

*Rapport*

---

Monsieur GOURY déclare que les élus de la liste Elbeuf Bleu Marine sont conscients que les opérations de renouvellement urbain ont été bénéfiques pour le cadre de vie et la rénovation générale des rues et des bâtisses, c'est pourquoi ils ne s'opposeront pas à cette délibération. Cependant, il regrette que le pilotage de ce dossier soit mené sans les Élus du Front National. Monsieur GOURY s'interroge quant à certains projets de démolition de bâtiments, tels que la maison Grandin et le presbytère de Saint-Etienne. Ne connaissant pas le dossier, il lui semble difficile de se prononcer.

Monsieur GOURY demande notamment des précisions sur ce qu'il est prévu à la place du Presbytère, et termine en informant que les élus de la minorité s'abstiendront sur cette délibération.

Madame GUILLOTIN, précise que de nombreuses études ont été menées autour du bâtiment du presbytère depuis ces dernières années, et que malheureusement, le presbytère ne peut être réhabilité. Malgré toutes les tentatives pour conserver ce bâtiment, en accord avec l'architecte des Bâtiments de France qui continue de veiller sur le patrimoine de la Ville avec beaucoup d'attention, le presbytère va devoir être démoli.

Madame GUILLOTIN rappelle que la volonté de la Municipalité est de maintenir la qualité patrimoniale de notre territoire, à chaque fois que cela est possible, ce qui n'est malheureusement pas le cas sur ce dossier.

Madame GUILLOTIN ajoute qu'il est encore trop tôt pour répondre précisément à la question sur ce qui sera construit à la place du presbytère, le projet sur cette partie du quartier du Puchot n'étant pas encore finalisé. Cela se fera par étapes, en collaboration étroite avec l'Etat et les différents partenaires.

Pour Monsieur le Maire ce projet est, comme l'a souligné Monsieur GOURY, bénéfique pour une grande partie de la population elbeuvienne, dans la mesure où ce programme national de rénovation urbaine concerne les habitants des quartiers du Puchot, Blin et du Parc Saint-Cyr.

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).



## **9 – ZAC MARIGNAN – ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE – AUTORISATION DE DEMOLIR ET DE DEPOLLUER LES PROPRIETES DE LA VILLE**

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal d'autoriser l'Établissement Public Foncier de Normandie à démolir les bâtiments situés sur les parcelles AT 213, 214, 215, 67, 180, et à dépolluer les sols des ces parcelles, situées sur l'emprise Marignan.

*Rapport*

---

Monsieur GOURY informe que les élus de la liste Elbeuf Bleu Marine sont conscients que cette friche délaissée nécessite un certain aménagement car elle constitue une entrée de ville, et qu'ils ne voient donc pas d'inconvénient quant à la démolition prévue de bâtiments sur cette zone. Cependant, il souhaite savoir si le bâtiment de l'usine Prudhomme est concerné par cette démolition car si tel était le cas, il regretterait, pour la mémoire locale et collective, que les sheds attenants à ce bâtiment soient démolis.

Monsieur le Maire précise que la Municipalité travaille très régulièrement avec l'architecte des Bâtiments de France, et que sur ce projet très précisément, la préservation d'au moins un des sheds à l'intérieur de cet espace foncier, mérite d'être conservé.

Concernant l'objet de la délibération, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la démolition des bâtiments de la Régie d'Électricité d'Elbeuf. Il ajoute que dans un projet d'une telle envergure, des bâtiments doivent être démolis. Notamment, au regard de la dangerosité du bâtiment situé à l'arrière des sheds, celui-ci doit l'être. Monsieur le Maire ajoute que ce projet a été étudié avec beaucoup de responsabilités, et précise que le patrimoine est un enjeu aussi important pour les élus de la majorité.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit beaucoup plus que d'un aménagement, puisqu'il s'agit d'un projet urbain extrêmement structurant pour l'ensemble de la Ville et même pour l'ensemble du territoire elbeuvien, situé à la limite de Caudebec les Elbeuf et Saint Pierre les Elbeuf. Il amorce, en outre, l'entrée sur Saint Aubin les Elbeuf via le pont Jean Jaurès.

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix est adopté à l'unanimité.

□□□

## **10 – RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE – ACQUISITION AUPRES DE L'EPF DE NORMANDIE** **PARCELLE AN 79 – 53 RUE GUYNEMER**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal d'acquérir auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie la parcelle AN 79 située 53 rue Guynemer, afin de réaliser une opération de logements sur le site « Guynemer Tabouelle ».

*Rapport*

---

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**11 – GARANTIE D’EMPRUNT SA HLM DE LA REGION D’ELBEUF – OPERATION LE PUCHOT – RUES DE LA REPUBLIQUE ET ANATOLE FRANCE – 150 LOGEMENTS EN PRET PAM - MODIFICATIONS**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal une modification de la garantie d’emprunt accordée en séance du 24 janvier 2014, pour les emprunts contractés par la SA HLM de la Région d’Elbeuf destinés à financer l’opération de réhabilitation de 150 logements menée sur le quartier du Puchot, en raison du changement des numéros de prêts.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

**12 – COMMISSION COMMUNALE POUR L’ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES – VALIDATION DU RAPPORT 2013**

Monsieur SALL présente au Conseil Municipal le rapport 2013 de la Commission Communale pour l’Accessibilité aux Personnes Handicapées.

*Rapport*

---

Madame GILBERT demande pourquoi les commerçants n’ont pas été impliqués dans cette démarche, au regard de l’importance que revêt pour eux l’accessibilité à leur commerce.

Monsieur le Maire souligne que la Chambre de Commerce et d’Industrie participe à la Commission, et fait le lien entre la Ville, les commerçants et l’association Les Vitrites du Pays d’Elbeuf.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux partenaires qui œuvrent pour la mise en place de cette charte. Il s’agit d’un engagement fort de la Municipalité depuis de très nombreuses années, de favoriser l’accessibilité des personnes handicapées, non seulement aux divers équipements, mais également à la culture, au sport, aux loisirs, à la découverte, ce travail étant mené avec l’ensemble du monde associatif qui est une véritable richesse à Elbeuf.

Le rapport de Monsieur SALL, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

### **13 – STATIONNEMENT PAYANT – POINT SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SOCIETE VINCI PARK**

Monsieur MEYER présente au Conseil Municipal le programme d'investissements et le compte d'exploitation afférent, présentés par VINC PARK, délégataire du stationnement payant.

*Rapport*

---

Monsieur BAY demande quelle est la durée du contrat de cette délégation de Service Public, et s'il est fixé dans le cahier de charges des conditions précises sur les évolutions tarifaires. En effet, si dans certaines circonstances il y a obligation d'avoir recours à une Délégation de Service Public, il faut que les cahiers des charges encadrent fortement les évolutions tarifaires, puisque l'on fait appel à des sociétés privées qui ont des objectifs de rentabilité, poussés par leurs actionnaires. Souvent les usagers voient les prix stagner au début de la délégation, puis s'envoler.

Monsieur le Maire répond que cette Délégation de Service Public a une durée de 7 ans, avec des clauses de revoyure régulière permettant de faire le point avec le délégataire. Quant aux tarifs, ceux-ci sont votés au Conseil Municipal qui se prononcera tous les ans.

Le rapport de Monsieur MEYER, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **14 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – PROGRAMME DE REUSSITE ÉDUCATIVE 2014**

Monsieur GIRARD présente au Conseil Municipal la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour le Programme de Réussite Éducative 2014, et propose de l'État les subventions au titre de l'année 2014.

*Rapport*

---

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un dispositif important qui permet à 114 enfants de bénéficier d'un encadrement, d'un accompagnement, notamment pour les enfants qui rencontrent des difficultés, et d'un partenariat large sur l'ensemble de la Ville. Il constitue un outil supplémentaire de la politique menée en direction des enfants elbeuviens.

Le rapport de Monsieur GIRARD, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe « Elbeuf, l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

## 15 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – CONSTITUTION D'UNE LISTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une liste de présentation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

### *Rapport*

Est proposée la liste suivante :

#### MEMBRES TITULAIRES

RECHER	Stéphane	87 rue de Grifeuil	ELBEUF SUR SEINE - 76500
SIQUOT	Chantal	10 rue de la Halle	ELBEUF SUR SEINE - 76500
BILYK	Eric	48 allée de la Briqueterie	ELBEUF SUR SEINE - 76500
DEPERROIS	Chantal	50 rue du Mal Galliéni	ELBEUF SUR SEINE - 76500
LOZACH	Michel	8 rue André Maurois	ELBEUF SUR SEINE - 76500
SAULNIER	Arsène	4 rue Traversière	ELBEUF SUR SEINE - 76500
DREVILLON	Françoise	2 rue de la Halle	ELBEUF SUR SEINE - 76500
AVISARD	Joël	10 rue de Verdun	ELBEUF SUR SEINE - 76500
LOISEL	Alain	25 voie de la Déclaration des Droits de l'Homme	ELBEUF SUR SEINE - 76500
BAUMGAERTNER	Michel	40 rue de la République	ELBEUF SUR SEINE - 76500
FONTAINE	Didier	7 rue du Mal De Lattre de Tassigny	ELBEUF SUR SEINE - 76500
LEJEUNE	Michèle	42 rue des Martyrs	ELBEUF SUR SEINE - 76500
BIBAUT	Claude	25 voie de la Déclaration des Droits de l'Homme	ELBEUF SUR SEINE - 76500
ADE	Jacques	23 voie de la Déclaration des Droits de l'Homme	ELBEUF SUR SEINE - 76500
DAILLY	Alain	854 rue du Clos Vivier	76520 BOOS
BUISSON	Philippe	15 rue Hippolyte Saint Amand	76500 ORIVAL

#### MEMBRES SUPPLEANTS

PENALVER	Aline	4 rue Félix Gariel	ELBEUF SUR SEINE - 76500
CAUMONT	Claude	792 avenue de la Chouque	ELBEUF SUR SEINE - 76500
CAMIA	Véronique	450 rue du Val Caron	ELBEUF SUR SEINE - 76500
LANNES	Albert	6 rue de la Gare	ELBEUF SUR SEINE - 76500
CIRACI	Cahit	1751 rue du Buquet	ELBEUF SUR SEINE - 76500
FORMENTEL	Jean-Louis	24 rue Pierre et Marie CURIE	ELBEUF SUR SEINE - 76500
DOUBET	Séverine	1 rue Romelot	ELBEUF SUR SEINE - 76500
BOUMEZIREN	Chantal	281 rue du Buquet	ELBEUF SUR SEINE - 76500
LE COSSOIS	Martine	9 rue Fouquier Long	ELBEUF SUR SEINE - 76500
MEUNIER	Karine	214 rue du Grifeuil	ELBEUF SUR SEINE-76500
ANTONIO TAMBA	Hervé	3 rue de Solférino	ELBEUF SUR SEINE-76500

M'BODJI	Hawa	4 place Mendès France	ELBEUF SUR SEINE-76500
GUEYDAN	Marie-Claire	13 rue Boucher de Perthes	ELBEUF SUR SEINE-76500
MOLLE	Sophie	1711 rue du Buquet, Domaine les 3 Chênes	ELBEUF SUR SEINE-76500
RASCAR	Frantz	551 rue du Val Caron	ELBEUF SUR SEINE-76500
GESLIN	Katia	13 rue de Stalingrad	ELBEUF SUR SEINE-76500

Monsieur BAY souligne qu'il aurait souhaité qu'il y ait concertation dans la désignation de ces membres, notamment dans le cadre des commissions municipales, ce qui n'a pas été le cas. Par ailleurs, Monsieur BAY fait part d'une erreur matérielle dans le corps de la délibération puisque l'on parle de la taxe professionnelle qui n'existe plus depuis quelques années, remplacée par la contribution économique territoriale, mais ajoute que cela ne change pas la validité de la délibération.

Monsieur le Maire répond qu'il aurait été de bon ton, lorsqu'a été réunie la commission des finances il y a quelques semaines, d'apporter cet élément qui aurait été examiné. L'étude va être faite par les services et le terme adéquat sera employé dans le rapport.

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe «Elbeuf, l'Avenir Ensemble») et 6 voix contre (groupe « Elbeuf Bleu marine »).



## **16 – REGIE D'ÉLECTRICITE D'ELBEUF – DESIGNATION DES MEMBRES QUALIFIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres qualifiés appelés à siéger au Conseil d'Administration de la Régie d'Électricité d'Elbeuf.

### *Rapport*

Sont proposées les personnes suivantes :

- Représentant de l'Education Nationale : Monsieur Moulay-Ahmed ABDELGHANI-IDRISSI, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Rouen, antenne d'Elbeuf sur Seine.
- Représentant des activités économiques, proposé par la C.C.I. d'Elbeuf : Monsieur Christophe ANQUETIL, Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf.
- Représentant des organismes H.L.M. : Monsieur Olivier ROUAULT, Directeur de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte d'Elbeuf.
- Représentant des services municipaux : Madame Ghyslaine LEPAGE, Directrice Générale des Services.

- Représentant des activités de production : Monsieur Roger BOUQUET, Directeur de la société A.P.A.
- Représentant des activités commerciales et de services de centre ville : Madame Véronique LEFEVRE, Présidente de l'Association des Vitrines du Pays d'Elbeuf.

Monsieur GUILLAUD souhaite que soit précisé dans la délibération par référence à l'article R.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qu'il est mis fin par cette délibération au mandat des précédents administrateurs.

Monsieur le Maire répond que cela sera fait.

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe « Elbeuf, l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu marine »).

□□□

#### **17 – ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPETE URBAINE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'être le représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de l'association des Villes pour la Propreté Urbaine.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe « Elbeuf, l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu marine »).

□□□

#### **18 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER – DESIGNATION DU BENEFICIAIRE ET FIXATION DU TAUX**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer l'indemnité de conseil au nouveau Trésorier Principal d'Elbeuf, et de fixer le taux de cette indemnité.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **19 – PERSONNEL MUNICIPAL – RENOUELEMENTS DE CONTRATS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les contrats de cinq agents municipaux, arrivés à échéance.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **20 – PERSONNEL MUNICIPAL – TRANSFORMATION DE POSTE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transformer un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **21 – PERSONNEL MUNICIPAL – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS ET FIXATION DE LA REMUNERATION**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter 4 agents municipaux.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

Monsieur le Maire a été destinataire de 2 questions diverses, et laisse la parole à Monsieur BAY.

Monsieur BAY rappelle, en référence à l'article L.2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les élus municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale bénéficient d'un local administratif, exigence légale qui est reprise dans le règlement intérieur du Conseil Municipal. Il a formulé cette demande par courrier il y a un peu plus d'un mois, et souhaite obtenir une réponse, car les élus de l'opposition ont hâte de disposer de tous les outils de travail mis à leur disposition afin de participer dans les meilleures conditions à la vie municipale.

En outre, Monsieur BAY, a lu dans la presse locale que Monsieur MARIE dispose aujourd'hui encore, semble t-il, d'un bureau en mairie d'Elbeuf, alors qu'il n'est plus élu municipal depuis maintenant plusieurs mois. Certes, il a été maire autrefois, il a été élu municipal, mais ce n'est plus le cas. Monsieur BAY s'étonne donc que l'argent public soit utilisé pour fournir des bureaux à des personnes qui ne sont plus élues.

Monsieur le Maire confirme que Monsieur BAY a adressé un courrier la 3 avril 2014, reçu en mairie le 7 avril 2014, et souligne que la Municipalité se conforme à la loi. Il précise que sont actuellement recensés les locaux disponibles, et que les services recherchent celui qui répond à leurs besoins pour apporter une réponse

Monsieur BAY demande à quelle échéance.

Monsieur le Maire répond qu'un local sera mis à leur disposition avant l'été.

Concernant la deuxième question, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur MARIE est Conseiller Général du Canton d'Elbeuf. A ce titre, et comme dans d'autres communes, puisqu'il s'agit d'un usage Républicain, il est donc amené à tenir des permanences en mairie. Ce n'est pas une mise à disposition permanente. Monsieur le Maire ajoute que Monsieur MARIE connaît très bien le territoire, et est très apprécié des Elbeuviens qui continuent de s'adresser à lui. Il reçoit donc de nombreuses personnes.

Monsieur le Maire souhaite donc respecter cet usage Républicain, et espère qu'il en est de même dans toutes les Mairies de France.

Monsieur BAY estime naturel que les Conseillers Généraux puissent rencontrer les habitants dans les différentes communes qui composent le canton, mais il demande à Monsieur le Maire de lui confirmer qu'il ne s'agit donc pas d'une mise à disposition permanente d'un bureau à Monsieur MARIE. Auquel cas cela poserait problème.

Monsieur le Maire répète que Monsieur MARIE assure des permanences à Elbeuf, au titre de son mandat de Conseiller Général du Canton.

Monsieur le Maire conclut qu'il souhaite permettre à l'opposition d'avoir un local, et à un élu de la République de pouvoir recevoir les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 05.

Le Secrétaire de séance,

  
Thomas CAILLOT.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014****ANNEXE 1 AU PROCES-VERBAL DE SEANCE****INTERVENTION DE MONSIEUR DIDIER GUILLAUD****DELIBERATION N°5A – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL**

« Dans cette période difficile pour beaucoup d'Elbeuviens, les résultats du Compte Administratif sont le témoignage de l'attention, de l'écoute et de la mobilisation de notre assemblée à l'intention de ceux qui sont dans les difficultés de l'existence.

C'est d'abord pour eux, aux noms de nos valeurs Républicaines, que nous nous battons pour aider chaque famille à surmonter les difficultés du temps présent, pour aider de nombreux bénévoles qui œuvrent au quotidien dans les associations locales.

C'est aussi pour Elbeuf que nous agissons, pour accompagner sur le terrain des grands enjeux de l'avenir, pour la justice, la solidarité, la proximité, l'innovation, la qualité de vie pour chacun.

C'est une tâche immense et complexe qui requiert une mobilisation de tous les instants de notre action publique de proximité.

Les fondamentaux de notre gestion financière sont sains et bons, comme l'a rappelé Monsieur le Maire. Cette gestion responsable est le fruit du travail de chacun d'entre nous, du sens des responsabilités de l'ensemble de nos collaborateurs et de l'expression de la volonté politique de la majorité municipale.

Au moment où les enjeux de vulnérabilité et de précarité sont chaque jour plus prégnants, nous restons bien entendu pleinement engagés au service des solidarités sociales.

Autant d'éléments qui déterminent et détermineront le sens de notre discussion et de nos choix budgétaires dans les années à venir.

Merci de votre attention. »

